

2019

Rapport
annuel d'activités

Baloise Vie Luxembourg S.A.
Société Anonyme

Sommaire

Sommaire	3
Conseil d'Administration / Membres de la Direction	5
Rapport de gestion	7
1. Évolution de l'activité	8
2. Politique de placements	8
3. Répartition du résultat	9
4. Évènements postérieurs à la clôture	9
5. Gestion des risques	9
6. Activités de recherche et de développement	10
7. Informations relatives à l'acquisition d'actions propres	11
8. Informations relatives aux succursales de la Société	11
9. Perspectives	11
Rapport d'audit	13
Comptes annuels	20
Bilan	20
Comptes de profits et pertes	23
Annexe aux comptes annuels	26

Conseil d'Administration

Membres de la Direction

Conseil d'Administration

Gert De Winter ¹	Président, Administrateur
Jan De Meulder	Vice-Président, Administrateur
Romain Braas	Administrateur-Directeur Général
André Bredimus ²	Administrateur
Henk Janssen	Administrateur
Patric Olivier Zbinden	Administrateur

Membres de la Direction

Romain Braas	Administrateur-Directeur Général
Daniel Frank	Directeur
Laurent Heiles	Directeur
Alain Nicolai	Directeur
Filip Volders ³	Directeur

¹ A été remplacé par Andreas Burki à partir du 26 mars 2020

² A été remplacé par Gert De Winter à partir du 26 mars 2020

³ A partir du 15 juillet 2019

Rapport de gestion

Assemblée Générale de **Bâloise Vie Luxembourg S.A.**
Société Anonyme

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion s'y référant.

L'année 2019 a été une année charnière dans notre transformation autour d'un objectif renforcé : placer nos clients au cœur de toutes nos initiatives et les accompagner tout au long des moments clés de leurs vie. Il est question de culture d'entreprise, de refonte de parcours client, de simplifications radicales de nos processus et de l'ensemble de notre documentation, mais aussi de digitalisation avec la mise en place de la signature électronique, de portails clients et applications informatiques en vue de mieux piloter notre activité (CRM), de développement de nouveaux produits et services (on veut donner des exemples) tout en nouant et développant des partenariats forts. Nous avons mis le cap sur notre modernisation et digitalisation pour aider nos intermédiaires à servir nos clients de manière optimale, que ce soit lors de conseils de souscriptions, ou pendant la vie de leurs contrats.

Digitalisation rime également avec économie de papier, un sujet qui s'intègre parfaitement dans notre politique de durabilité. En 2019, le Groupe Baloise a créé un réseau interne de spécialistes. Parmi les 17 objectifs de développement durable établis par les Etats membres des Nations Unies, Bâloise en a sélectionné 10 pour construire une stratégie conséquente de création de valeurs à destination de ses collaborateurs, clients/partenaires, actionnaires et investisseurs, fournisseurs mais aussi pour l'environnement, et la société au sens large.

Le Luxembourg a été bouleversé par la violence de la tornade qui s'est abattue en août sur le sud-ouest du Grand-Duché. Après les catastrophes naturelles des années passées, nous nous attendons à une fréquence régulière de ce type d'événements.

Le marché de l'assurance continue d'être un secteur attrayant qui recrute et contribue à la baisse du taux de chômage au Luxembourg. Actuellement le secteur de l'assurance doit faire face à des défis majeurs. Les exigences de l'industrie résultant de la réglementation et de la conformité, en particulier de Solvabilité II et d'IFRS 17, entraînent des coûts de mise en œuvre et d'exploitation considérables.

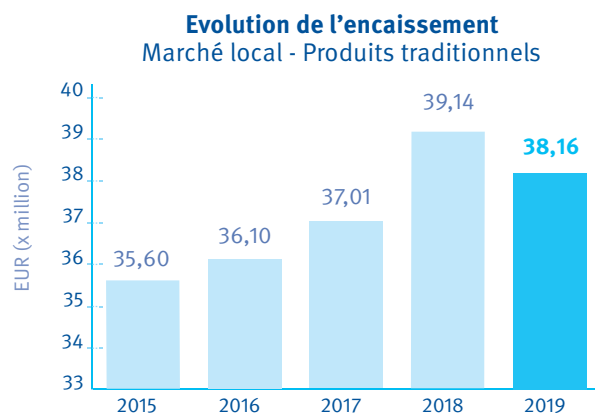
1. Évolution de l'activité

Le chiffre d'affaires total atteint 817 millions EUR contre 860 millions EUR en 2018, ce qui représente une diminution de 5,0% par rapport à 2018.

Evolution de l'encaissement - Les produits traditionnels

Ces produits qui sont vendus à des clients individuels, tant sur le marché domestique que dans les régions frontalières via notre réseau local d'agents et de courtiers, nous apportent un chiffre d'affaires de 38,2 millions EUR, soit une diminution de 2,5% par rapport à 2018.

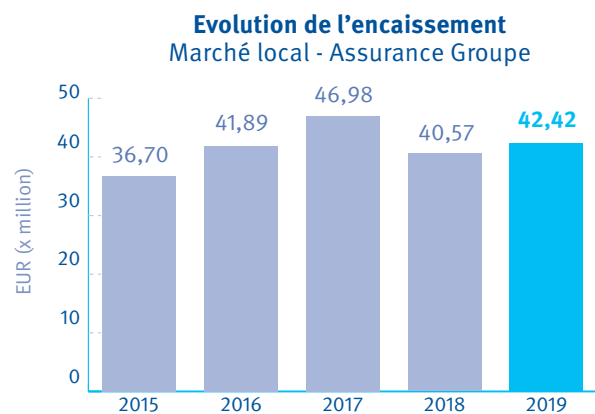
Les produits d'épargne en taux garanti sont continuellement en baisse. Ce phénomène est lié à l'arrêt de la commercialisation des produits à taux garanti depuis 2016, produits qui sont remplacés petit à petit par les produits de type Universal Life. Ces produits investissent majoritairement dans l'épargne en unités de compte, mais également en taux garanti pour une moindre mesure (lié au contexte des taux d'intérêt historiquement bas).



Evolution de l'encaissement sur les cinq derniers exercices – produits traditionnels

Evolution de l'encaissement-Assurance Groupe

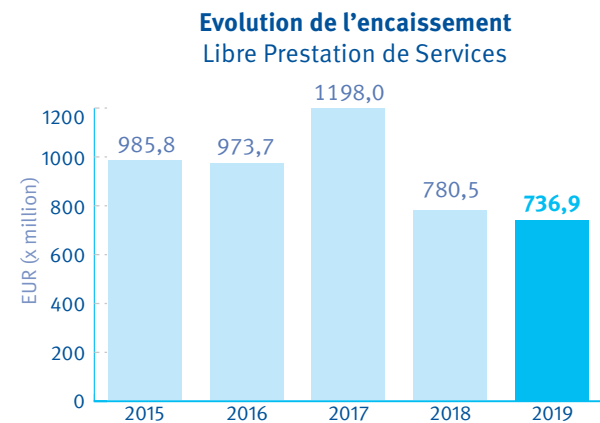
Sur le marché de l'**Assurance Groupe** le chiffre d'affaires en 2019 augmente de 4,6% pour atteindre 42,4 millions EUR. L'encaissement a progressé aussi bien dans les assurances des risques biométriques (+6,1%) que dans les produits d'épargne (+4,2%).



Evolution de l'encaissement sur les cinq derniers exercices – Assurance Groupe

L'évolution de l'encaissement-Libre Prestation de Services

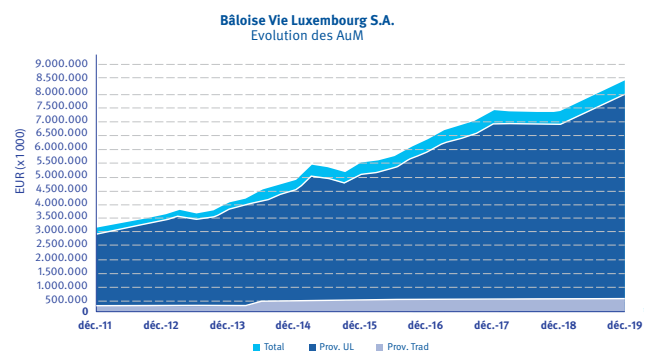
L'encaissement des **produits financiers liés à des fonds** vendus en Libre Prestation de Services à partir du Luxembourg vers plusieurs pays européens démontre une évolution négative qui correspond à l'évolution générale du marché. Ainsi, en 2019, nous avons enregistré une baisse de l'encaissement de 5,6%, passant de 780,5 millions EUR en 2018 à 736,9 millions EUR en 2019.



Evolution de l'encaissement sur les cinq derniers exercices

Evolution des provisions techniques

Les **provisions techniques** pour les risques de placement qui sont supportés par le preneur d'assurance s'élèvent à 7 937,7 millions EUR par rapport à 6 828,3 en 2018 et sont ainsi en progression de 16,2% par rapport à l'année précédente, grâce à l'évolution positive du marché des investissements. Les provisions techniques pour les produits traditionnels atteignent près de 526,6 millions EUR, soit une hausse de 5,6%.



Le résultat technique de l'année est conforme aux attentes, aucun sinistre important n'a en effet affecté les résultats.

2. Politique de placements

La politique financière est orientée suivant une structure de référence se composant de 5,5% d'immeubles, 3,0% d'actions, de fonds et d'autres valeurs mobilières à revenu variable, 85,5% d'obligations, 3,0% de senior secured loans,

2,0% de liquidités et 0,5% de prêts. Au 31 décembre 2019, on observe un niveau des titres obligataires en dessous du seuil et un dépassement du seuil de référence au niveau de la liquidité ce qui est dû à la liquidité à tenir pour un investissement

dans des fonds immobiliers. Le pourcentage des actions est ainsi légèrement en dessous des seuils de référence.

Evolution des provisions techniques depuis fin 2011

Valeur marché en millions d'euros	2019	%	2018	%
Immeubles (directe et indirecte via participation)	35,7	5,4%	32,0	5,3%
Actions	17,0	2,5%	13,4	2,2%
Obligations	572,6	86,2%	527,8	87,9%
Senior secured loans	18,1	2,9%	17,4	2,9%
Prêts	1,4	0,2%	1,5	0,3%
Liquidités	19,8	3,0%	8,4	1,4%
TOTAL	664,6	100,0%	600,5	100,0%

3. Répartition du résultat

Répartition du bénéfice (en EUR)

Le résultat disponible pour l'exercice 2019 est de 38 635 596,27 EUR et s'établit comme suit:

• report antérieur:	32 160 692,39
• bénéfice de l'exercice:	6 474 903,88

La proposition du Conseil d'Administration pour la répartition du résultat disponible se présente donc comme suit:

• paiement d'un dividende de 100,0 EUR aux 54 790 actions:	5 479 000,00
• report à nouveau:	33 156 596,27

La marge de solvabilité I

La marge de solvabilité II atteint 173,9% contre 185,0% en 2018 et baisse ainsi de -6,0%.

4. Évènements postérieurs à la clôture

A la connaissance de Bâloise il n'y a pas eu d'évènements importants depuis la clôture de l'exercice qui affecteraient de manière significative les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2019.

5. Gestion des risques

Pour la gestion de ses risques, Bâloise applique les standards du Groupe appelés «Baloise Group Wide Risk Management Standards». La cartographie des risques arrêtée par le Groupe se décompose en six grandes catégories de risques: les risques techniques (risques métiers), les risques de placement, les risques de la structure financière, les risques de l'environnement de l'entreprise, les risques opérationnels et les risques stratégiques et/ou risques d'information. Tous les risques identifiés sont rattachés à l'une de ces six catégories.

› Les Risques techniques

Ils concernent pour l'essentiel les risques d'assurance et de réassurance

- Les risques d'assurance concernent entre autres les risques de tarification (primes), les risques d'inadéquation des provisions techniques et l'escroquerie à l'assurance. Les risques de tarification sont globalement maîtrisés grâce à une politique de souscription adéquate et à l'analyse régulière de la rentabilité. Les provisions techniques sont soumises régulièrement au test d'adéquation. Bâloise contrecarre le risque d'escroquerie en assurance à l'aide d'une politique appropriée de formation de nos collaborateurs.
- Les risques de réassurance englobent entre autres la tarification que Bâloise limite en ayant recours aux spécialistes de notre Groupe et en s'associant avec d'autres sociétés du Groupe.

› Les Risques de placement

Les Risques de placement sont analysés, suivis régulièrement et détaillés ci-dessous.

- Les risques de marché concernent principalement les taux d'intérêt, les actions et l'immobilier. Une politique très conservatrice d'allocation d'actifs lui permet de réduire considérablement son exposition aux risques de marché. En plus, Bâloise suit régulièrement l'évolution de nos actifs grâce à un système de reporting mensuel.
- Les risques de crédit ont trait principalement au défaut de contrepartie des émetteurs, réassureurs, intermédiaires et preneurs d'assurance. Bâloise effectue le choix des émetteurs et réassureurs selon leur rating et prête attention au risque de concentration lié. Concernant les intermédiaires et les preneurs d'assurance, il existe une procédure adéquate de recouvrement des créances.

› Dans la catégorie Risques de la structure financière

Bâloise distingue les risques de gestion actif-passif et les risques découlant des dispositions prudentielles.

- Elle a confié la gestion de ses actifs propres à une filiale du Groupe etsuit avec elle nos risques de liquidité dans le cadre de téléconférences régulières.
- Les risques découlant des dispositions prudentielles

concernent principalement le respect des exigences de marge de solvabilité. Grâce à un système de reporting mis en place par le Groupe, Bâloise suit mensuellement son évolution.

› Les Risques relatifs à l'environnement de l'entreprise

Ils abordent surtout les modifications légales et réglementaires, le marché et les concurrents, les événements externes et les investisseurs.

- Les risques de modification de normes sont maîtrisés grâce à une politique interne de veille sur les changements réglementaires.
- Les événements externes englobent entre autres les risques systémiques, le terrorisme, le tremblement de terre et l'assurance des immeubles que Bâloise détient. Bâloise appréhende principalement ces risques par le truchement de scénarios catastrophes utilisés dans le cadre du Swiss Solvency Test (SST).

› Les Risques opérationnels

Ils comprennent entre autres les risques relatifs à la sécurité informatique, l'interruption d'activité, le risque des ressources humaines, les risques juridiques, les risques de conformité et les risques de processus et projets.

- La sécurité informatique se rapporte à la protection des données et de toute l'infrastructure informatique. Bâloise dispose d'une procédure de sécurité informatique que tous les employés doivent appliquer et suit mensuellement l'évolution selon les normes ISO 27001.
- Concernant le risque d'interruption d'activité, un plan de continuité est en place qui lui permettra d'assurer la continuité de nos activités en cas d'indisponibilité des locaux ou de panne informatique grave.
- Pour les ressources humaines, le principal risque identifié est la perte de personnel clé. Bâloise a mis en place une politique adéquate d'identification et d'encadrement des talents et autres personnes clés ainsi qu'un plan de succession revu annuellement.
- Ses risques juridiques et de conformité font l'objet d'un suivi régulier par notre Service Juridique et Compliance.
- Les risques de processus concernent essentiellement la non-application de procédures ou l'application de procédures inadéquates. La plupart de ces risques sont sous contrôle grâce à l'efficacité de notre système de contrôle et d'audit interne.
- Les risques liés aux projets concernent les contraintes de ressources, budget ou gains futurs. Lors de réunions mensuelles, le Project Office informe le Comité Exécutif sur l'avancement des projets ainsi que sur leurs enjeux et risques.

› Les Risques stratégiques et/ou Risques d'information

Ceux-ci englobent entre autres le portefeuille des affaires et des projets, le risque d'intégration des entités absorbées, la communication externe et la fiabilité des informations financières.

Tous les risques mentionnés ci-dessus font l'objet d'un suivi régulier et sont discutés dans le rapport ORSA. Dans ce

rapport, suivant les exigences de la directive Solvabilité II, Bâloise commente non seulement les risques principaux mais aussi les résultats financiers, la position de solvabilité (Solvabilité II, Swiss Solvency Test), le business plan et un FLOAR (Forward Looking Own Risk Assessment).

Afin d'accroître l'efficacité de notre système de gestion, la fonction Risk Management a pour principales missions la mise en place et le renforcement d'une culture de risques au sein de l'entreprise, l'animation et la coordination du processus d'identification, d'évaluation, de traitement ainsi que de suivi et de pilotage des risques. Biennuellement, un Key Risk Indicator rapport est créé pour permettre la prévention des risques.

Le comité ALCO-RICO, dédié à la gouvernance des risques et à la gestion Actif-Passif, se réunit une fois par trimestre. Une gouvernance claire pour cet ALCO-RICO définit les rôles et les responsabilités de chaque membre, la méthode de fonctionnement et les sujets fixés.

Pour répondre aux exigences de la directive Solvabilité II plusieurs fonctionnements ont été formalisés et ce dans le contexte du pilier II. A cette fin, le Conseil d'Administration a validé le système de gouvernance de risques incluant les politiques Outsourcing, Fit and Proper, Risk Strategy, ORSA, Disclosure et Data Quality.

Un Comité d'Audit, qui émane du Conseil d'Administration et comprend un membre non exécutif et indépendant, tient des réunions quatre fois par an avec pour principaux sujets: la revue des comptes, l'ORSA, Solvabilité II, le plan d'audit des auditeurs externes et internes ainsi que les résultats des missions d'audit interne et de la Management Letter du réviseur externe.

6. Activités de recherche et de développement

› Innovation R&D

Bâloise a optimisé son processus d'innovation en formulant une approche structurée de nos activités exploratoires de conception et de développement. Cette approche lui permet de :

- Capitaliser sur les connaissances acquises au cours de chaque projet (knowledge management).
- Définir les outils les plus pertinents à chaque phase du processus d'innovation selon les besoins identifiés.
- Supporter les métiers dans les phases amont de projets d'innovation adjacents au core business.
- Réduire par deux nos temps de cycle pour passer de l'idée au test.
- Augmenter notre capacité à recueillir et traiter des données terrain afin de les inclure dans la conception de nouveaux services et produits.

› Intrapreneuriat

Son laboratoire d'innovations (lab) a participé à la conception et à l'implémentation d'un nouveau programme d'intrapreneuriat à l'échelle du groupe sous l'appellation de KICKBOX. Ce programme se différencie par une plus grande autonomie des participants et un accompagnement plus personnalisé du lab.

Ce programme à deux objectifs :

- Objectif business : Générer des nouveaux services et produits à partir des idées des collaborateurs.
- Objectif transformationnel : Former des agents du changement pour faciliter l'acculturation aux méthodes d'innovation dans le core business.

La première campagne lancée sur la mobilité, un de ses axes stratégiques d'innovation, a permis aux collaborateurs de participer au programme d'innovation grâce à un kit qui contenait 1000 euros de services et des outils méthodologiques qui permettent de formaliser et développer une idée.

- De la création d'idées, en passant par le développement de concept produit, jusqu'au pitch final, cette démarche a suscité un certain engouement chez les employés.
- Cela participe aux développements des employés, à leur formation aux nouvelles compétences du monde digital comme leur esprit d'entrepreneur.
- Les cinq meilleures idées ont ensuite été sélectionnées par un jury d'expert et sont actuellement en cours de test auprès des clients avant une mise sur le marché.

Au regard de l'impact positif du programme sur l'organisation, il a été convenu de le déployer de manière continue depuis février 2020.

› Open innovation

Le lab est engagé dans une démarche d'innovation ouverte qui lui permet d'interagir avec des acteurs des écosystèmes, notamment habitation et mobilité. Cette approche basée sur le partage et la collaboration permet au lab d'intégrer les besoins du marché et l'avis de nos clients et partenaires au plus tôt dans nos projets d'innovation.

C'est ainsi que le lab participe aux changements de culture de l'organisation en mettant en pratique la co-crédation de produits avec les clients et le développement de l'orientation client naturellement au cœur de notre stratégie SimplySafe.

Le lab fédère également une communauté hétérogène d'innovateurs connue sous le nom d'innogélistes autour de nos sujets d'innovation.

- Ils participent directement aux projets d'innovation lors d'ateliers hebdomadaires.
- Ils servent de bêta testeurs aux nouveaux outils et méthodes.
- Ils diffusent une culture d'innovation dans leurs équipes.

› Digitalisation

Le Groupe Bâloise Luxembourg a continué sa transformation digitale en misant tout d'abord sur le digital comme accélérateur de l'efficacité opérationnelle des processus métiers pour assurer un environnement 100% «open» qui se traduit pour l'utilisateur par une logique entièrement web et intuitive. Durant l'exercice, différentes avancées importantes sont à noter, dont la signature digitale qui est clairement la plus visible pour les clients du marché Luxembourgeois. Également en 2019, un portail a été lancé pour les partenaires et clients internationaux en assurance vie.

En outre, Bâloise a mis en œuvre les premières fonctionnalités de son CRM, qui lui permet de mieux connaître et gérer ses clients et prospects. Enfin, Bâloise a renforcé son marketing social et digital pour augmenter sa notoriété et se rapprocher toujours plus de son marché.

Enfin, Bâloise voit la révolution digitale en cours comme une opportunité d'enrichir sa culture d'entreprise. En se confrontant aux usages et méthodes issus des startups Bâloise irrigue ses modes de travail: plateformes collaboratives, développement agile, esprit d'initiative et accélération des confrontations au marché pour apprendre et adapter.

7. Informations relatives à l'acquisition d'actions propres

Conformément à l'article 49 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales nous confirmons que la Société n'a pas souscrit à ses propres actions, ni par elle-même, ni par l'intermédiaire d'une personne agissant en son nom propre. La Société n'a pas fait usage de produits dérivés au cours de l'exercice sous revue.

8. Informations relatives aux succursales de la Société

Bâloise Vie Luxembourg S.A. ne dispose d'aucune succursale, ni au Grand-Duché de Luxembourg ni en dehors du Grand-Duché.

9. Perspectives

Bâloise continuera à enrichir sa gamme de produits et services. Ensemble avec nos partenaires, nous mettons en œuvre un développement solide et durable en gardant nos clients au centre de nos préoccupations.

Dans ce même objectif de développement durable s'inscrit notre projet de construction de nos nouveaux bureaux. En effet, Bâloise déménagera en 2022 dans un immeuble sans égal à Luxembourg (1er immeuble d'envergure en ossature bois et 2e bâtiment certifié well au Luxembourg). Nous communiquerons prochainement sur l'évolution de ce projet exceptionnel.

Nous remercions ainsi tous nos clients et partenaires qui nous font confiance. Nous remercions également nos collaborateurs qui sont les ambassadeurs de la marque Bâloise et qui par leur engagement et motivation nous ont permis de réaliser les bons résultats que nous affichons pour 2019.

Bertrange, le 24 mars 2020

Romain BRAAS



Administrateur-Directeur Général

Gert DE WINTER



Président du Conseil d'Administration



Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel: +352 42 124 1

www.ey.com/luxembourg

B.P. 780
L-2017 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 47 771
TVA LU 16063074

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
Bâloise Vie Luxembourg S.A.
Société Anonyme
23 rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Bâloise Vie Luxembourg S.A. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation de la provision d'assurance vie (hors contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance)

La provision d'assurance vie inscrite dans les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2019 s'élève à EUR 506,6 millions soit 6% du total du bilan ou 64% du total du bilan lorsque sont exclues les provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance.

Nous considérons que l'évaluation de la provision d'assurance-vie est une question clé de l'audit dans la mesure où une partie significative (75%) de cette provision concerne des contrats pour lesquels les hypothèses actuarielles relatives aux courbes de taux, aux tables de mortalité et au risque de longévité ont une influence déterminante sur l'évaluation de la dite provision en date de clôture.

Cette question a été traitée dans notre démarche d'audit de la manière suivante :

Avec l'assistance de nos spécialistes actuaires nous avons principalement mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation du caractère adéquat des méthodes actuarielles utilisées par la Société pour déterminer le montant des provisions mathématiques au 31 décembre 2019.
- Evaluation du caractère approprié des hypothèses et paramètres utilisés dans l'application des méthodes actuarielles utilisées par la Société, plus particulièrement en relation avec les tables de mortalité et les courbes de taux utilisées.

Processus de clôture comptable relative à la valorisation des polices d'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par les preneurs - procédures d'inventaire et de valorisation des actifs.

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux inscrits au bilan de la Société au 31 décembre 2019 s'élèvent à EUR 7.937,7 millions soit 90% du total du bilan.

Nous considérons que le processus de clôture comptable relatif à l'inventaire et à la valorisation des actifs constituant les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux est une question clé de l'audit dans la mesure où :

- une proportion importante d'opérations et de contrôles manuels intervient dans l'établissement de l'inventaire et la valorisation des actifs en regard d'un volume significatif de polices ;
- des actifs non cotés sont inclus dans les polices d'assurance vie (1,2%) et font appel à une procédure d'évaluation et de suivi impliquant une part significative de jugement.



Cette question a été traitée dans notre démarche d'audit de la manière suivante :

Nos procédures d'audit relatives aux placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux ont notamment inclus :

- Des tests portant sur les procédures et les contrôles périodiques en place au sein de la Compagnie en matière d'inventaire, de réconciliation avec les états des banques dépositaires et de valorisation des actifs sous gestion, afin d'établir que ces procédures et contrôles sont exécutés régulièrement au cours de l'exercice ;
- Des tests de détail portant sur un échantillon de fonds internes collectifs et de fonds dédiés en relation avec la réconciliation des actifs sous-jacents avec les positions communiquées par la banque dépositaire et les sources de valorisation utilisées ;
- Des tests de détail portant sur les polices fonds dédiés souscrites et créées en fin d'exercice et pour lesquels les actifs étaient en cours de transfert à la date de clôture de l'exercice ;
- Des tests portant sur les procédures, les contrôles et la documentation concernant l'incorporation et le suivi d'actifs non cotés dans les fonds dédiés ;
- Des tests de détail portant sur un échantillon d'actifs non cotés présents dans des fonds dédiés en date de clôture en relation avec la permanence des méthodes de valorisation, la mise à jour de la documentation, des données financières et des hypothèses utilisées ;
- Nos échantillons comprennent des éléments sélectionnés sur base aléatoire complétés par des éléments présentant un caractère significatif ;
- Nous avons vérifié que les principes de valorisation utilisés sont en accord avec les dispositions de la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des compagnies d'assurances établies au Luxembourg.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 11 avril 2019 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 4 ans.

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal line that tapers to a point on the right.

Jean-Michel Pacaud

Comptes annuels

Bâloise Vie Luxembourg S.A.
Société Anonyme

Bilan au 31 décembre 2019 (exprimé en euros)

ACTIF	Notes	2019 EUR	2018 EUR
Actifs incorporels	3.2, 4		
• Frais d'établissement		-	745
• Concessions, brevets et licences		5 144 578	5 695 978
		5 144 578	5 696 723
Placements			
• Terrains et constructions	3.3, 5	1 074 620	1 135 457
• Placements dans des entreprises liées et participations	3.4, 6		
- Parts dans des entreprises liées	6.1	6 278 151	6 278 151
- Bons et obligations émis par des entreprises liées et créances sur ces entreprises	6.2	13 000 000	13 000 000
• Autres placements financiers	7		
- Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	3.5	169 910 821	165 206 361
- Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	3.6	474 670 116	466 231 949
- Autres prêts (y compris prêts ou avances sur polices)		1 396 278	1 502 526
- Dépôts auprès des établissements de crédit	3.6	1 410	1 410
		666 331 396	653 355 854
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	3.7	7 937 728 132	6 828 251 083
Parts des réassureurs dans les provisions techniques			
• Provision pour primes non acquises		498 159	512 529
• Provision pour sinistres		2 284 698	1 890 797
		2 782 857	2 403 326
Créances	3.8, 8		
• Créances nées d'opérations d'assurance directe			
- Sur les preneurs d'assurance		6 482 486	7 570 175
- Sur les intermédiaires d'assurance		3 977 371	2 491 469
• Créances nées d'opérations de réassurance		127 263	375 332
• Autres créances		15 488 119	16 307 740
		26 075 239	26 744 716

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan au 31 décembre 2019 (suite)

(exprimé en euros)

ACTIF (SUITE)	Notes	2019 EUR	2018 EUR
Autres éléments d'actif			
• Actifs corporels	3.3, 9		
- Installations techniques et machines		2 500	79
- Autres installations, outillage et mobilier		160 879	116 918
• Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		79 312 293	82 775 543
		79 475 672	82 892 540
Comptes de régularisation			
• Intérêts et loyers acquis non échus		7 431 906	7 513 898
• Autres comptes de régularisation	10	3 915 961	4 422 686
		11 347 867	11 936 584
TOTAL DE L'ACTIF		8 728 885 741	7 611 280 826

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan au 31 décembre 2019 (suite)

(exprimé en euros)

PASSIF	Notes	2019 EUR	2018 EUR
Capitaux propres	11		
• Capital souscrit		32 680 320	32 680 320
• Réserves			
- Réserve légale	12	3 268 032	2 990 005
- Autres réserves		3 000 000	3 000 000
• Résultats reportés		32 160 692	30 815 899
• Résultat de l'exercice		6 474 904	7 649 720
		77 583 948	77 135 944
Provisions techniques	3.9		
• Provision pour primes non acquises	3.9.1, 18.1	3 119 044	3 317 976
• Provision d'assurance-vie	3.9.2, 18.2	506 611 950	477 356 537
• Provision pour sinistres	3.9.3, 18.3	14 949 204	16 242 301
• Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	3.9.4, 18.4	1 880 016	1 710 685
		526 560 214	498 627 499
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	3.9.5, 18.5	7 937 728 132	6 828 251 083
Provisions pour autres risques et charges	3.10		
• Provisions pour pensions et obligations similaires		13 473	10 546
• Provisions pour impôts		790 952	2 630 787
• Autres provisions		5 009 027	4 905 388
		5 813 452	7 546 721
Dettes	3.11, 8, 13		
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe		168 897 310	188 326 074
• Dettes nées d'opérations de réassurance		5 483 410	4 591 542
• Dettes envers les établissements de crédit		360 343	167 562
• Autres dettes dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		5 927 640	3 307 998
		180 668 703	196 393 176
Comptes de régularisation	3.12	531 292	3 326 403
TOTAL DU PASSIF		8 728 885 741	7 611 280 826

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2019 (exprimés en euros)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE	Notes	2019 EUR	2018 EUR
	14		
Primes acquises, nettes de réassurance			
• Primes brutes émises	14, 15	817 450 358	860 184 132
• Primes cédées aux réassureurs	14	(4 627 184)	(4 663 073)
• Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises			
- Montant brut	18.1	198 932	223 621
- Part des réassureurs	14	(14 370)	(19 704)
		813 007 736	855 724 976
Produits des placements			
• Produits des entreprises liées			
- Produits des participations		168 360	-
• Produits des autres placements			
- Produits provenant des terrains et constructions		519 771	580 647
- Produits provenant d'autres placements		14 323 382	14 117 871
- Reprises des corrections de valeur sur placements		509 095	418 736
- Profits provenant de la réalisation de placements		3 406 514	4 734 709
		18 927 122	19 851 963
Plus-values non réalisées sur placements		852 876 247	42 242 701
Autres produits techniques, nets de réassurance	16	7 793 264	11 265 065
Charge des sinistres, nette de réassurance			
• Montants payés			
- Montants bruts		(490 321 268)	(437 152 934)
- Part des réassureurs	14	462 701	1 033 978
• Variation de la provision pour sinistres			
- Montants bruts	18.3	1 293 097	4 885 652
- Part des réassureurs	14	393 901	(321 979)
		(488 171 569)	(431 555 283)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2019 (suite)

(exprimés en euros)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE (suite)	Notes	2019 EUR	2018 EUR
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	18.6		
• Provision d'assurance-vie			
- Montant brut	18.2	(28 295 627)	(12 486 258)
• Autres provisions techniques, nettes de réassurance		(1 109 646 380)	41 836 066
		(1 137 942 007)	29 349 808
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	19	(967 898)	(1 336 031)
Frais d'exploitation nets			
• Frais d'acquisition	20	(24 712 559)	(23 976 918)
• Frais d'administration	3.2, 3.14	(20 874 913)	(18 631 183)
• Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	14	1 156 670	1 381 122
		(44 430 802)	(41 226 979)
Charges des placements			
• Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		(3 548 365)	(3 385 270)
• Corrections de valeur sur placements		(454 428)	(1 319 982)
• Pertes provenant de la réalisation des placements		(1 058 604)	(1 859 032)
		(5 061 397)	(6 564 284)
Moins-values non réalisées sur placements		(6 879 391)	(466 825 055)
Autres charges techniques, nettes de réassurance	17	(1 533 614)	(2 540 572)
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	3.13	(2 418 883)	(2 173 086)
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE		5 198 808	6 213 223

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2019 (suite)

(exprimés en euros)

COMPTE NON TECHNIQUE	Notes	2019 EUR	2018 EUR
Résultat du compte technique		5 198 808	6 213 223
Produits des placements alloués transférés du compte technique	3.13	2 418 883	2 173 086
Autres produits		-	24 833
Autres charges y compris les corrections de valeur		(588)	(14 763)
Impôts sur le résultat	26	-	-
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		7 617 103	8 396 379
Charges exceptionnelles	24	(158 936)	-
Résultat exceptionnel après impôts		(158 936)	-
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	26	(983 263)	(746 659)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		6 474 904	7 649 720

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes annuels

Bâloise Vie Luxembourg S.A.
Société Anonyme

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

Note 1-Généralités

Bâloise Vie Luxembourg S.A. (la « Société ») est une entreprise d'assurances constituée au Grand-Duché de Luxembourg, sous forme de société anonyme, en date du 6 mai 1996.

La Société a pour objet de faire toutes opérations d'assurances et de coassurances dans la branche Vie et toutes opérations de réassurances, ainsi que toutes opérations qui se rattachent à cet objet.

Note 2-Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 8 décembre 1994 telle que modifiée sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La société Bâloise Vie Luxembourg S.A. est incluse dans les comptes consolidés de Bâloise Holding AG, constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé à Aeschengraben 21, CH-4002 Bâle et les comptes consolidés sont disponibles à cette même adresse.

Note 3-Résumé des principales politiques comptables

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au conseil d'administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière de la Société.

La Société fait des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales politiques comptables adoptées par la Société sont les suivantes :

3.1 Conversion des postes libellés en devises étrangères

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (EUR) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en EUR aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Seuls les gains et les pertes de change réalisés ainsi que les pertes de change non-réalisées sont enregistrés dans le compte profits et pertes.

3.2 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique ou au coût de revient.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

	Taux%
concessions, brevets et licences	10 à 25%
autres actifs incorporels	20%

En cas de dépréciation durable, les actifs incorporels font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.3 Terrains et constructions-Actifs corporels immobilisés

Les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les constructions et les actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

	Taux%
constructions	2 à 10%
actifs corporels, autres que matériel informatique	10 à 25%
matériel informatique	20 à 25%

En cas de dépréciation durable, les terrains et constructions et les actifs corporels immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.4 Placements dans des entreprises liées et participations

Les parts dans des entreprises liées et participations sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet de correction de valeur quand leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice, estimée par le Conseil d'Administration, est inférieure à leur valeur d'acquisition et considérée comme durable.

3.5 Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires et de la valeur de marché. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur de réalisation et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.6 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe et dépôts auprès des établissements de crédit

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au coût d'acquisition historique ou à leur prix de remboursement compte tenu des éléments suivants :

- L'écart positif (agio) entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est pris en charge de manière échelonnée sur la durée de détention du titre.
- L'écart négatif (disagio) entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est porté au résultat de manière échelonnée sur la durée de détention du titre.

Au 31 décembre 2019, la part non amortie des agios et des disagios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe s'élève respectivement à EUR 22 232 262 (31.12.2018: EUR 23 374 885) et à EUR 2 541 161 (31.12.2018: EUR 2 679 409).

Pour l'exercice 2019, l'amortissement des agios et des disagios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe s'élève respectivement à EUR 1 477 287 (31.12.2018 : EUR 1 450 444) et EUR 197 627 (31.12.2018: EUR 183 828).

En cas de dépréciation qui, de l'avis de la Direction, revêt un caractère durable, ces titres font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan : ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister. Au 31 décembre 2019, la Société n'a pas constitué de corrections de valeur.

Les dépôts auprès des établissements de crédit sont évalués à leur valeur nominale.

3.7 Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur actuelle à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur actuelle correspond soit à la valeur boursière du placement soit à la valeur à laquelle celui-ci pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

3.8 Créances

Les créances sont inscrites au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

3.9 Provisions techniques

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à la Société d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

3.9.1 Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

3.9.2 Provision d'assurance-vie

La provision d'assurance-vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de la Société, nets des primes futures, est calculée séparément pour chaque contrat sur base des tables de mortalités admises au Luxembourg. Les principales hypothèses retenues pour le calcul des provisions d'assurance-vie sont les suivantes:

- Tables de mortalités pour les tarifs principaux : H 59-63 ; HS 68-72 ; HD 68-72 ; HFR 68-72 ; GBM 76-80 ; GBM 85-90 ; GBM 90-95, GBM 1995-2000, GBM 2003-2008; GBM 2008-2013; MR et FR ; tables prospectives TGH-TGF 2005 ; TABLES Assuralia 2003-2007.
- Pour les assurances classiques, le taux d'intérêt technique est au maximum égal au taux technique autorisé lors de la souscription du contrat.
- Pour les assurances de type Universal Life, le taux d'intérêt technique est égale à 0 et applicable à toutes les primes payées par le souscripteur.
- Les provisions sont évaluées dans la devise du contrat.

3.9.3 Provision pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent du calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

3.9.4 Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel des primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

3.9.5 Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance-vie, dont la valeur ou le rendement est déterminé en fonction d'un indice ou en fonction de placements pour lesquels le preneur d'assurance supporte le risque.

3.10 Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, qui à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Les provisions pour le fonds de pension du personnel incluses dans ce poste sont calculées suivant la méthode d'inventaire et en respectant les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires.

3.11 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée en charge à la date de reconnaissance de la dette.

Lorsque le montant à rembourser est inférieur au montant reçu, la différence est portée en résultat de manière échelonnée sur la durée du contrat.

3.12 Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur ainsi que les charges qui se rapportent à l'exercice clos mais ne seront réglées qu'au cours d'un exercice ultérieur.

3.13 Produits des placements alloués transférés du compte technique

Les produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance-vie au compte non technique représentent les produits relatifs aux actifs faisant partie du patrimoine libre de l'entreprise.

3.14 Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et des ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements du mobilier et du matériel, dans la mesure où ils ne sont pas relatifs et donc comptabilisés avec les frais d'acquisition, les sinistres ou les charges des placements.

3.15 Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

Note 4-Actifs incorporels

Les mouvements des actifs incorporels survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

	Frais d'établissement	Concessions, brevets et licences	Autres actifs incorporels	Total	Total
	EUR	EUR	EUR	2019 EUR	2018 EUR
Valeur brute au 01.01	270 487	20 864 274	4 762 352	25 897 113	23 275 007
Entrées de l'exercice	-	2 053 906	-	2 053 906	2 622 106
Sorties de l'exercice	-	-	(4 762 352)	(4 762 352)	-
Valeur brute au 31.12	270 487	22 918 180	-	23 188 667	25 897 113
Corrections de valeur cumulées au 01.01	(269 742)	(15 168 296)	(4 762 352)	(20 200 390)	(16 996 318)
Sorties de l'exercice	-	-	4 762 352	4 762 352	-
Corrections de valeur de l'exercice	(745)	(2 605 306)	-	(2 606 051)	(3 204 072)
Corrections de valeur cumulées au 31.12	(270 487)	(17 773 602)	-	(18 044 089)	(20 200 390)
Valeur nette au 31.12	-	5 144 578	-	5 144 578	5 696 723

La sortie des autres actifs incorporels concerne les postes du goodwill et de la valeur du portefeuille activés lors de l'acquisition de la société P&V Assurances S.C.R.L avec effet du 1 janvier 2014. Comme les postes sont intégralement amortis et les affaires sous-jacentes complètement intégrées, les valeurs ont été sorti des autres actifs incorporels.

Note 5-Terrains et constructions

Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Terrains	Constructions	Total	Total
	EUR	EUR	2019 EUR	2018 EUR
Valeur brute au 01.01	535 181	5 848 857	6 384 038	6 384 038
Entrées de l'exercice	-	-	-	-
Sorties de l'exercice	-	-	-	-
Valeur brute au 31.12	535 181	5 848 857	6 384 038	6 384 038
Corrections de valeur cumulées au 01.01	-	(5 248 581)	(5 248 581)	(5 142 794)
Corrections de valeur de l'exercice	-	(60 837)	(60 837)	(105 787)
Corrections de valeur cumulées au 31.12	-	(5 309 418)	(5 309 418)	(5 248 581)
Valeur nette au 31.12	535 181	539 439	1 074 620	1 135 457

L'entièreté des terrains et constructions est utilisée à titre de placement.

La valeur actuelle des terrains et constructions s'élève à EUR 11 043 000 et a été déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs (DCF) brut avant frais de transaction en décembre 2019 pour l'immeuble St. Esprit et en décembre 2018 pour l'immeuble Bonnevoie.

Note 6-Placements dans des entreprises liées

6.1 Parts dans des entreprises liées et participations

Les parts dans des entreprises liées se présentent comme suit:

	% de détention	Fonds Propres au 31.12.19 EUR	Résultat de l'exercice 2019 EUR	Siège	Valeur comptable des entreprises liées au 31.12.2019 EUR
BALOISE LUXEMBOURG REAL ESTATE S.A.	66,67%	9 826 871	582 213	Bertrange (Luxembourg)	6 278 151
Total					6 278 151

Les chiffres (non audités) relatifs aux fonds propres des participations intègrent le résultat de l'année 2019 et sont présentés sous les standards Lux Gaap.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun mouvement sur les parts dans des entreprises liées.

6.2 Bons et obligations émis par des entreprises liées et créances sur ces entreprises

Les créances sur des entreprises liées sont composées des prêts accordés comme suit :

	Montant nominal EUR	Valeur comptable EUR	Maturité	Taux%	Intérêts courus EUR EUR
BALOISE LUXEMBOURG REAL ESTATE S.A.	13 000 000	13 000 000	5 ans	1,25%	162 500
		13 000 000			162 500

Les intérêts courus non échus liés à la position sont présentés en comptes de régularisation actif.

Note 7-Autres placements financiers

La valeur actuelle au 31 décembre 2019 des autres placements financiers est la suivante :

	Valeur actuelle 31.12.2019 EUR	Valeur actuelle 31.12.2018 EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	173 592 219	166 935 116
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	572 605 165	527 767 065
Autres prêts	1 396 278	1 502 526
Dépôts auprès des établissements de crédit	1 410	1 410

Certaines obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, sont comptabilisées à une valeur comptable supérieure à la valeur actuelle au 31 décembre 2019. La valeur comptable n'a pas été ajustée car la perte de valeur n'a pas été jugée durable.

Note 7-Autres placements financiers (suite)

	Valeur actuelle 31.12.2019 EUR	Valeur comptable 31.12.2019 EUR
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	9 560 335	9 660 199

Les autres prêts et les dépôts auprès des établissements de crédit sont évalués à leur valeur nominale.

La valeur actuelle du portefeuille titres est déterminée comme suit :

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

Note 8-Créances et dettes sur des entreprises liées ou avec des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées 31.12.2019 EUR	Entreprises liées 31.12.2018 EUR
Créances		
• Autres créances	749 665	956 481
Dettes		
• Dettes nées d'opérations de réassurance	4 413 822	3 753 897
• Autres dettes	1 956 790	1 226 769

Note 9-Actifs corporels

Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Installations techniques et machines EUR	Autres installations, outillage et mobilier EUR	Total 2019 EUR	Total 2018 EUR
Valeur brute au 01.01	498 798	530 597	1 029 395	1 029 395
Entrées de l'exercice	3 000	118 323	121 323	-
Sorties de l'exercice	-	(103 621)	(103 621)	-
Valeur brute au 31.12	501 798	545 299	1 047 097	1 029 395
Corrections de valeur cumulées au 01.01	(498 719)	(413 679)	(912 398)	(867 996)
Sorties de l'exercice	-	71 038	71 038	-
Corrections de valeur de l'exercice	(579)	(41 779)	(42 358)	(44 402)
Corrections de valeur cumulées au 31.12	(499 298)	(384 420)	(883 718)	(912 398)
Valeur nette au 31.12	2 500	160 879	163 379	116 997

Note 10-Autres comptes de régularisation

Les autres comptes de régularisation sont essentiellement composés de montant à recevoir correspondant aux commissions et aux frais de gestion sur encours prélevés dans les fonds internes et les fonds dédiés des contrats en unités de compte, ainsi que des charges payées d'avance et des produits à recevoir.

Note 11-Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

	Capital souscrit EUR	Réserve légale EUR	Autres réserves EUR	Résultats reportés EUR	Résultat de l'exercice EUR	Total EUR
Au 31.12.2018	32 680 320	2 990 005	3 000 000	30 815 899	7 649 720	77 135 944
Affectation du résultat 2018 (*)						
• Dividende	-	-	-	-	(6 026 900)	(6 026 900)
• Réserve légale	-	278 027	-	-	(278 027)	-
• Résultats reportés	-	-	-	1 344 793	(1 344 793)	-
Résultat 2019	-	-	-	-	6 474 904	6 474 904
Au 31.12.2019	32 680 320	3 268 032	3 000 000	32 160 692	6 474 904	77 583 948

(*) Suivant décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 11 avril 2019

Au 31 décembre 2019, le capital souscrit de EUR 32 680 320 et libéré à concurrence de EUR 32 680 320 est représenté par 54 790 actions sans désignation de valeur nominale.

Note 12-Réserve légale

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

Note 13-Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

Toutes les dettes sont de durée résiduelle inférieure à un an.

Note 14-Résultats de l'activité d'assurance-vie

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance-vie peut être présentée comme suit :

	Assurance directe 2019 EUR	Assurance directe 2018 EUR
Primes individuelles	775 033 591	819 618 313
Primes au titre de contrats de groupe	42 416 767	40 565 819
Primes périodiques	64 649 222	60 114 401
Primes uniques	752 801 136	800 069 731
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	16 938 904	16 508 505
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	54 372 741	54 391 236
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	746 138 713	789 284 391
Solde de réassurance	(2 628 282)	(2 589 656)

Note 15-Ventilation géographique des primes émises

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit EUR 817 450 358 se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits:

	2019 EUR	2018 EUR
Souscription dans un autre Etat membre de l'EEE		
- Allemagne	21 617 891	11 185 307
- Belgique	124 194 397	174 388 794
- Espagne	19 039 305	35 683 906
- Finlande	-	251 475
- France	175 704 706	180 230 351
- Grande-Bretagne	21 824 097	11 358 257
- Islande	293 267	430 000
- Italie	31 285 308	51 680 631
- Liechtenstein	17 989 405	7 751 744
- Luxembourg	130 461 481	118 685 612
- Pays-Bas	11 561 703	59 622 550
- Pologne	23 108 317	6 088 588
- Portugal	194 273 558	176 101 084
- Autres pays	1 536	1 536
Souscription hors EEE	46 095 387	26 724 299
TOTAL	817 450 358	860 184 132

Note 16-Autres produits techniques, nets de réassurance

Les produits techniques, nets de réassurance, consistent essentiellement dans des frais de récession reçus, de la reprise de provisions pour risques et charges et des revenus de gestion d'assurance groupe.

Note 17-Autres charges techniques, nettes de réassurance

Les charges techniques, nettes de réassurance, consistent essentiellement dans des différences de paiement et des régularisations de soldes clients.

Note 18-Variation des provisions techniques

18.1 Variation de la provision pour primes non acquises

	2019 EUR	2018 EUR
Provision pour primes non acquises au début de l'exercice	3 317 976	3 541 597
Variation de la provision	(198 932)	(223 621)
Provision pour primes non acquises à la fin de l'exercice	3 119 044	3 317 976

18.2 Variation de la provision d'assurance-vie

	2019 EUR	2018 EUR
Provision d'assurance-vie au début de l'exercice	477 356 537	463 537 956
Variation de la provision d'assurance-vie (note 18.6)	28 295 627	12 486 258
Participations aux bénéfices et ristournes: dotation directe de la provision d'assurance-vie (note 19)	959 786	1 332 323
Provision d'assurance-vie à la fin de l'exercice	506 611 950	477 356 537

18.3 Variation de la provision pour sinistres

	2019 EUR	2018 EUR
Provision pour sinistres au début de l'exercice	16 242 301	21 127 953
Variation de la provision	(1 293 097)	(4 885 652)
Provision pour sinistres à la fin de l'exercice	14 949 204	16 242 301

18.4 Variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes

	2019 EUR	2018 EUR
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes au début de l'exercice	1 710 685	1 727 668
Variation entre l'extourne de la provision pour participations aux bénéfices de l'année et la dotation à la provision pour participations aux bénéfices (note 18.6)	169 331	(16 983)
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes à la fin de l'exercice	1 880 016	1 710 685

18.5 Variation des provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

	2019 EUR	2018 EUR
Provisions techniques au début de l'exercice	6 828 251 083	6 870 070 166
Variation de la provision (note 18.6)	1 109 477 049	(41 819 083)
Provisions techniques à la fin de l'exercice	7 937 728 132	6 828 251 083

18.6 Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance

	2019 EUR	2018 EUR
Variation de la provision d'assurance-vie		
• Montant brut (note 18.2)	(28 295 627)	(12 486 258)
Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance		
• Variation des provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance (note 18.5)	(1 109 477 049)	41 819 083
• Variation entre l'extourne de la provision pour participations aux bénéfices de l'année et la dotation à la provision pour participations aux bénéfices (note 18.4)	(169 331)	16 983
	(1 109 646 380)	41 836 066
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	(1 137 942 007)	29 349 808

Note 19-Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance

	2019 EUR	2018 EUR
Montants payés	(8 112)	(3 708)
Dotations directes de la provision d'assurance-vie (note 18.2)	(959 786)	(1 332 323)
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	(967 898)	(1 336 031)

Note 20-Commissions

Au 31 décembre 2019, le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurances et afférentes à l'assurance directe s'établit à EUR 17 022 693 (2018 : EUR 17 417 773) et est repris dans le poste « frais d'acquisition ».

Note 21-Personnel employé au cours de l'exercice

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice 2019 s'est élevé à 180, y compris les personnes ayant un contrat de travail avec la Société et sa société sœur Bâloise Assurances Luxembourg S.A. Le nombre du personnel est déterminé par le pourcentage fixé dans la clef de répartition, et est représenté par les catégories suivantes :

Catégories	Nombre de personnes 2019	Nombre de personnes 2018
Cadres dirigeants	2	2
Employés	178	164
TOTAL	180	166

Les frais de personnel relatifs à l'exercice, y compris les frais de personnel mis à disposition de la Société au cours de l'exercice, se décomposent comme suit :

	2019 EUR	2018 EUR
Salaires et traitements	13 552 588	10 035 501
• dont rémunérations ordinaires	12 017 750	8 989 002
• dont gratifications extraordinaires non périodiques	1 512 619	1 021 617
• dont rémunérations des administrateurs	22 219	24 882
Charges sociales	1 474 564	1 041 693
• dont pensions	1 003 263	693 889
Autres charges du personnel	936 567	712 241
TOTAL	15 963 719	11 789 435

En 2019, les frais du personnel mis à disposition par Bâloise Assurances Luxembourg S.A. concernant les autres charges du personnel s'élèvent à EUR 37 886 (2018 : EUR 39 476). En 2018 une autre méthode de refacturation des frais généraux a été appliquée, ce qui explique une baisse plus élevée des frais du personnel par rapport au nombre des employés.

Note 22-Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et engagements de pensions à l'égard des anciens membres de ces organes

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions et les engagements de pension à l'égard des anciens membres des organes d'administration supportés au cours de l'exercice 2019 se décomposent ainsi :

	Jetons de présence EUR	Rémunérations EUR
Organes de direction	-	912 060

Au cours de l'exercice, la rémunération allouée aux administrateurs s'élève à EUR 22 219.

Il n'y a pas d'engagements de pension à l'égard des anciens membres des organes de direction.

Note 23-Honoraires du Réviseur d'entreprises agréé

L'ensemble des honoraires versés par la Société au Réviseur d'entreprises agréé se présente comme suit :

	2019 EUR	2018 EUR
Honoraires d'audit	117 924	93 353
Honoraires fiscaux	15 210	1 568
Autres honoraires	6 552	12 870
	139 686	107 791

Les autres honoraires correspondent pour l'exercice 2019 à des conseils juridiques liés au régime de lutte contre le blanchiment.

Note 24-Charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2019, les charges exceptionnelles sont constituées essentiellement des charges liées aux corrections de la taxe sur la valeur ajoutée de l'année antérieure.

Note 25-Engagements hors-bilan

Au 31 décembre 2019, la Société a des engagements de EUR 66 901 portant sur des contrats de gérance et d'autres contrats et de EUR 297 628 portant sur des contrats de crédit-bail sur véhicules.

La Société a émis des garanties bancaires qui s'élèvent à EUR 1 410 au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2019, la Société a pris un engagement, à savoir un engagement pour fonds immobilier (Real Estate) pour un montant de EUR 5 000 000.

Note 26-Intégration fiscale

Conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur, la Société fait partie d'un régime de consolidation fiscale avec d'autres entités luxembourgeoises du groupe. Le régime de consolidation fiscale ne s'applique que pour la charge de l'impôt sur le revenu des collectivités et l'impôt commercial communal mais pas à l'impôt sur la fortune.



Groupe Baloise Assurances
à Luxembourg

Baloise Vie Luxembourg S.A.
R.C.S. Luxembourg B 54 686
Société de droit luxembourgeois
au capital social de 32 680 320 EUR
Siège social:
23, rue du Puits Romain, Bourmicht
L-8070 Bertrange
www.baloise.lu